

Reçu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le

Envoyé en préfecture le 22/10/2020

ID: 056-200051688-20201020-CS2010202013-DE

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Année 2019

SIAEP de la Région de Questembert 16 Avenue de la Gare 56 230 QUESTEMBERT

octobre 2020

Envoyé en préfecture le 22/10/2020 Reçu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le

ID: 056-200051688-20201020-CS2010202013-DE

1 - RAPPEL

Le SIAEP de la Région de Questembert a mis en place un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) le 1^{er} mars 2004 pour répondre aux dispositions de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 qui prévoit le contrôle des ouvrages d'assainissement individuel.

En 2019, les communes adhérentes au SPANC sont : QUESTEMBERT MOLAC, LARRE, LE COURS, LIMERZEL. Le parc se compose de 3 212 installations.

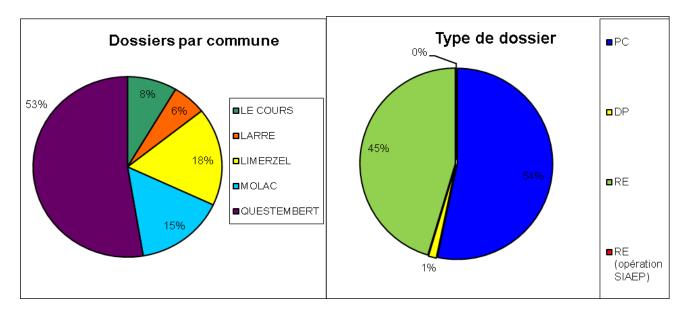
Un bilan de chaque activité liée au service est détaillé dans les paragraphes suivants.

2-BILAN CONTROLE DU NEUF - ANNEE 2019

2-1) <u>Bilan contrôles conception (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019)</u>:

Chaque dossier d'urbanisme (PC, PA, DP) ou de réhabilitation (RE) fait l'objet d'un ou plusieurs avis de conception. La répartition des dossiers par commune est la suivante :

COMMUNE	PC	DP	RE	RE (opération SIAEP)	TOTAL 2018	TOTAL 2019	ECART 2018/2019
LE COURS	2	0	3	0	16	5	-69%
LARRE	4	1	3	0	11	8	-27%
LIMERZEL	5	0	7	0	33	12	-64%
MOLAC	7	0	2	0	29	9	-69%
QUESTEMBERT	22	0	19	0	99	42	-59%
TOTAL	40	1	34	0	188	76	-60%



-Type de dossiers instruits (contrôle conception) :

En 2019, 76 dossiers ont été réceptionnés au service dont 54% concernent des demandes de permis de construire. Le nombre de dossiers a diminué de 60 % depuis 2018, conséquence de la fin de l'opération de réhabilitation.

EVOLUTION DES	S CONTR	ROLES E	E CONC	EPTION							
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
LE COURS	9	15	10	8	1	6	16	10	22	16	5
LARRE	14	11	20	23	10	6	14	8	20	11	8
LIMERZEL	25	18	19	22	12	12	38	8	29	33	12
MARZAN	50	50	50	44	2	0	0	0	0	0	0
MOLAC	33	41	34	18	4	8	55	15	38	29	9
QUESTEMBERT	72	68	76	48	40	44	41	40	58	99	42
TOTAL	203	203	209	163	73	76	164	81	167	188	76

ID: 056-200051688-20201020-CS2010202013-DE

-Type d'avis formulés (contrôle conception):

	NOMBRE	NOMBRE
TYPE D'AVIS	CONCEPTION	CONCEPTION
	2019	2018
Demande de pièces	10	18
Avis conforme	75	187
Avis non conforme	1	1
TOTAL	76	188

1 dossier a fait l'objet d'un avis non conforme (étude de sol ne respectant pas le réglementation), une étude modificative a été fourni 1 mois après avec avis CONFORME.

A noter 10 dossiers ont fait l'objet d'un courrier de demande de pièces complémentaires soit 13,33 % au total.

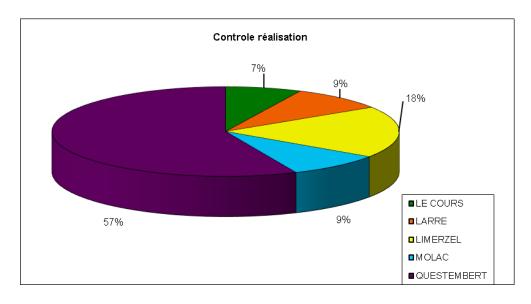
2-2) Bilan contrôles réalisation 2019 (du 1er janvier au 31 décembre 2019) :

Le contrôle de réalisation porte sur les dossiers ayant fait l'objet d'un avis de conception conforme. Il s'effectue avant remblaiement des ouvrages et peut faire l'objet d'une ou plusieurs contrevisites avant de pouvoir délivrer le procès-verbal de réalisation.

- Bilan contrôles réalisation 2019 (répartition par commune):

	CONTRÔLE		ECART
COMMUNE	2018	2019	2018/2019
LE COURS	14	8	-43%
LARRE	14	10	-29%
LIMERZEL	19	21	11%
MOLAC	32	10	-69%
QUESTEMBERT	39	64	64%
TOTAL	118	113	-4%

Au total, 113 installations ont fait l'objet d'un contrôle de travaux par le service dont 46 dans le cadre de l'opération de réhabilitation n°4 et 40 dans le cadre d'un permis de construire.



Reçu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le

ID: 056-200051688-20201020-CS2010202013-DE

- Type d'avis formulés (contrôle réalisation):

Les types d'avis émis en 2019 sont repris dans le tableau ci-dessous :

TYPE D'AVIS	2018	2019	ECART 2018/2019
Conforme	75	51	-47%
Conforme avec anomalies	35	54	35%
Non conforme	4	5	20%
Contre visite	4	3	-33%
TOTAL	118	113	-4%

Sur les 5 dossiers classés NON CONFORME, 1 dossier a été reclassé en CONFORME avec anomalies en 2020, les autres sont en attente de la réhabilitation complète du système de traitement.

2-3) Bilan des contrevisites 2019 (répartition par commune):

Sur 113 contrôles réalisés en 2019, 53 installations ont fait l'objet d'un ou plusieurs courriers de contrevisite soit 47 % des installations contrôlées. Au total 63 contrevisites ont été réalisés (certains dossiers ont eu plusieurs contrevisites)

COMMUNE	CONTREVISITE REALISEE
LE COURS	2
LARRE	7
LIMERZEL	9
MOLAC	7
QUESTEMBERT	38
TOTAL	63

68 % des contre visites concerne les tests d'écoulement et le branchement de la pompe de relevage.

Envoyé en préfecture le 22/10/2020 Reçu en préfecture le 22/10/2020 Affiché le

3- BILAN CONTROLES DE FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN ID 2056-200051688-20201020-CS2010202013-DE

Le contrôle périodique de bon fonctionnement concerne les ouvrages ayant fait l'objet d'un premier contrôle d'assainissement. Sa fréquence est basée sur la périodicité de vidange soit tous les 4 ans. Le contrôle est basé sur la nouvelle classification issue de la réglementation du 27 avril 2012. La grille a été introduite dans les rapports à partir de juillet 2012.

Problèmes constatés sur l'installation	Travaux obligato	ires	
	Dans les meilleurs délais	Sous 4 ans	Sous 1 an si vente
1) Absence d'installation			
2) 2.1) Défaut sécurité sanitaire			
2.2) Défaut de structure ou de fermeture			
2.3) Implantation à moins de 35m en amont hydraulique d'un puits privé déclaré			
3) 3.1) Installation incomplète			
3.2) Installation significativement ss-dimensionnée			
3.3) Installation présentant des dysfonctionnements majeurs			
 Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs 	Red	commandations	,
4) Autre	Red	commandations	

Les termes repris pour classifier la non-conformité du système d'assainissement sont réglementaires et permettent de distinguer plusieurs types de non-conformité :

- L'absence d'installation se caractérise par l'absence d'accès à l'ensemble de l'assainissement ou à l'absence de système de prétraitement et de traitement. Les travaux sont obligatoires dans les meilleurs délais.
- Un défaut de sécurité sanitaire est un risque de contact avec des eaux non prétraitées ou non traitées : absence de fosse toutes eaux et/ou de système de traitement (rejet des eaux vannes prétraitées au fossé par exemple)
- Le défaut de structure est le résultat d'une altération d'un ouvrage pouvant mettre en péril la sécurité des usagers. Il s'agit dans la plupart des cas d'une importante corrosion des ouvrages ou de tampons fêlés/fissurés.

Envoyé en préfecture le 22/10/2020 Reçu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le

• L'installation incomplète se caractérise par l'absence d'un élém le 101: 056-2000/51/688-2020/1020-CS201020/2013-DE (absence d'un bac dégraisseur ou d'un regard de bouclage par exemple)

- Une installation d'assainissement non collectif sera classée en installation significativement sous dimensionnée si le dimensionnement de l'un de ses éléments constitutif est sous dimensionné par rapport à la capacité d'accueil de l'habitation dans un rapport de $\frac{1}{2}$ (par exemple, une fosse toutes eaux de 3m3 sera significativement sous dimensionnée pour une habitation comportant 10 pièces principales)
- Un dysfonctionnement majeur est caractérisé par un important problème d'écoulement ou d'infiltration des eaux dans le système d'assainissement (par exemple, la présence d'eaux usées dans le regard de bouclage de l'installation est caractéristique d'un dysfonctionnement majeur du système de traitement).

3-1) Bilan total des contrôles de fonctionnement et d'entretien 2019 (répartition par commune)

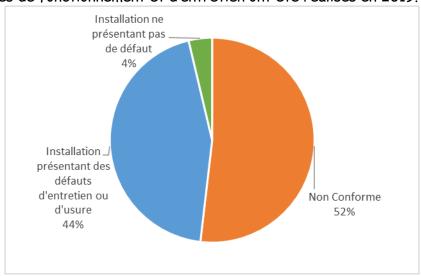
Au 31 décembre 2019, 882 visites ont été réalisées, soit :

LECOURS	LIMERZEL	MOLAC	LARRE	QUESTEMBERT	TOTAL
54	76	71	54	627	882

LARRE

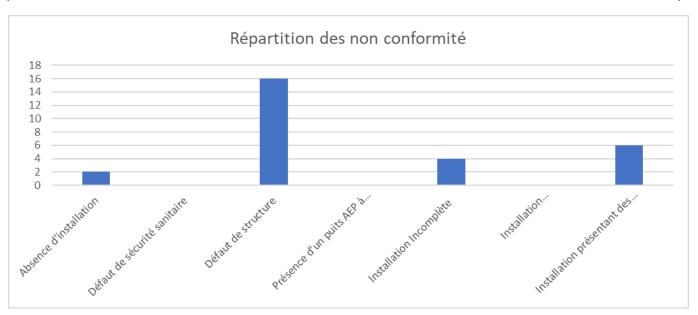
Au total, 54 contrôles de fonctionnement et d'entretien ont été réalisés en 2019.

3-2) Bilan des contrôles de fonctionnement 2019



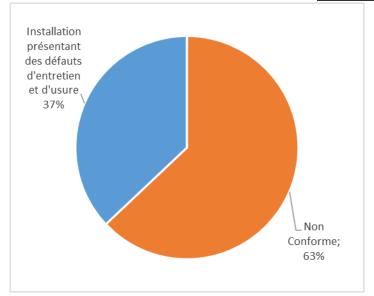
La classification sur la commune de LARRE s'établit de la manière suivante :

		Absence d'installation	2
		Défaut de sécurité sanitaire	0
		Défaut de structure	16
		Présence d'un puits AEP à moins de 35m	0
Non Conforme	28	Installation Incomplète	4
		Installation significativement sous dimensionnée	0
		Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	6
Installation présentant des défauts d'entretien et d'usure	24		
Installation ne présentant pas de défaut	2		
Total	54		



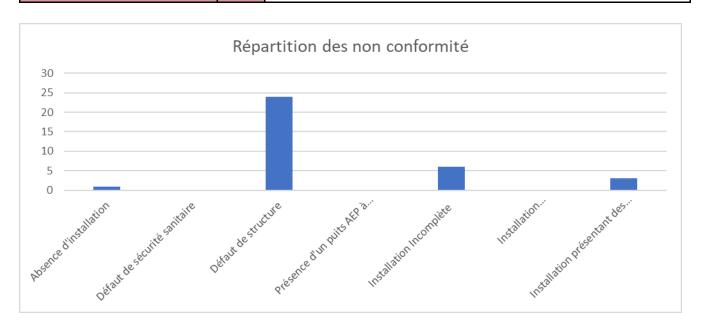
LE COURS

Au total, 54 contrôles de fonctionnement et d'entretien ont été réalis D :056-200051688-20201020-CS2010202013-DE



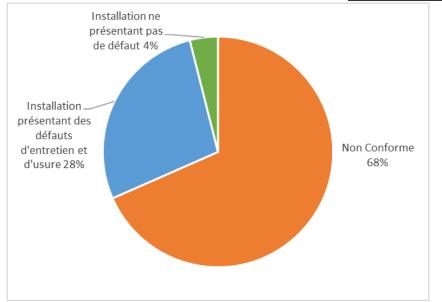
La classification sur la commune de LE COURS s'établit de la manière suivante :

Total	54		
Installation ne présentant pas de défaut	0		
Installation présentant des défauts d'entretien et d'usure	20		
		Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	3
Non Conforme	34	Installation significativement sous dimensionnée	0
		Installation Incomplète	6
		Présence d'un puits AEP à moins de 35m	0
		Défaut de structure	24
		Défaut de sécurité sanitaire	0
		Absence d'installation	1



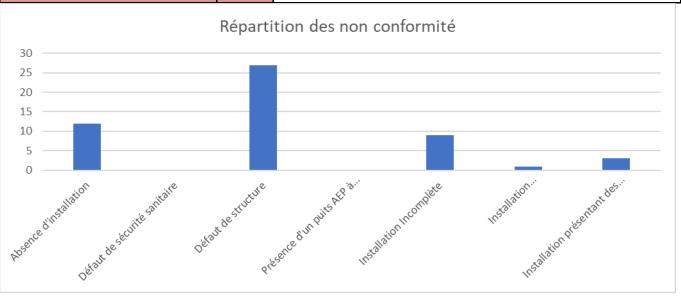
LIMERZEL

Au total, 76 contrôles de fonctionnement et d'entretien ont été réalis D :056-200051688-20201020-CS2010202013-DE



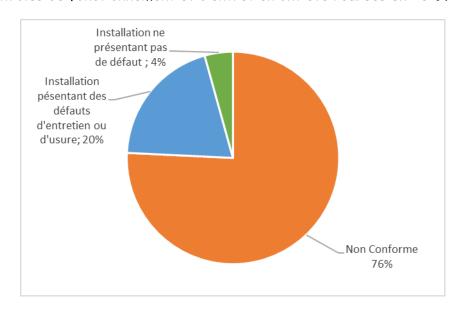
La classification sur la commune de LIMERZEL s'établit de la manière suivante :

Total	76		
Installation ne présentant pas de défaut	3		
Installation présentant des défauts d'entretien et d'usure	21		
		Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	3
Non Conforme	52	Installation significativement sous dimensionnée	1
		Installation Incomplète	9
		Présence d'un puits AEP à moins de 35m	0
		Défaut de structure	27
		Défaut de sécurité sanitaire	0
		Absence d'installation	12



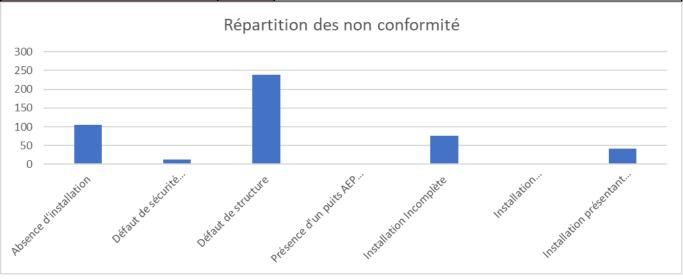
Commune de QUESTEMBERT

Au total, 627 contrôles de fonctionnement et d'entretien ont été réalisés en 2019.



La classification sur la commune de Questembert s'établit de la manière suivante :

		Absence d'installation	105
		Défaut de sécurité sanitaire	13
		Défaut de structure	239
Non Conforme	475	Présence d'un puits AEP à moins de 35m	0
Non Comornie	4/3	Installation Incomplète	76
		Installation significativement sous dimensionnée	0
		Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	42
Installation présentant des défauts d'entretien et d'usure	125		
Installation ne présentant pas de défaut	27		
Total	627		·

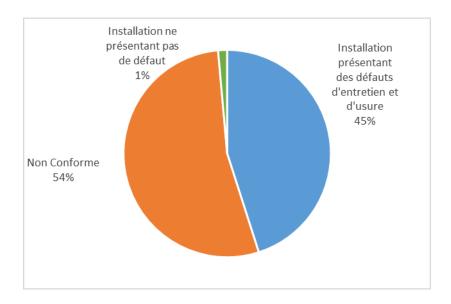


MOLAC

Envoyé en préfecture le 22/10/2020 Reçu en préfecture le 22/10/2020 Affiché le

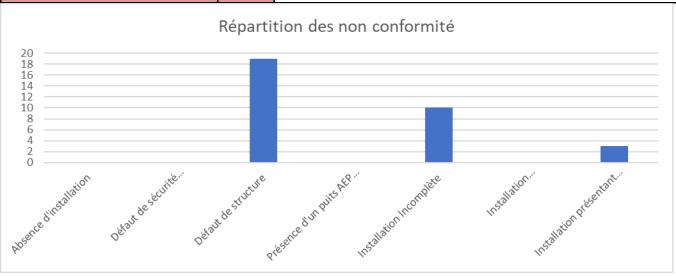
ID: 056-200051688-20201020-CS2010202013-DE

Au total, 71 contrôles de fonctionnement et d'entretien ont été réalisés en 2019.



La classification sur la commune de MOLAC s'établit de la manière suivante :

Non Conforme	32	Absence d'installation	0
		Défaut de sécurité sanitaire	0
		Défaut de structure	19
		Présence d'un puits AEP à moins de 35m	0
		Installation Incomplète	10
		Installation significativement sous dimensionnée	
		Installation présentant des dysfonctionnements	3
		majeurs	
Installation présentant des défauts d'entretien et d'usure	38		
Installation ne présentant pas de défaut	1		
Total	71		



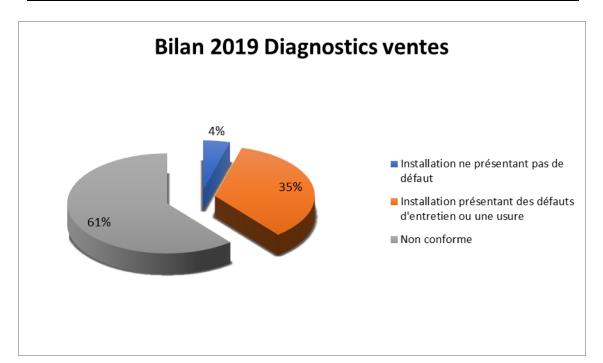
4- DIAGNOSTIC VENTE BILAN

Depuis le 1er janvier 2011 (loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010), le rapport de diagnostic est une des pièces obligatoires à fournir en cas de vente de tout ou partie d'un immeuble à usage d'habitation en assainissement non collectif. La loi prévoit aussi « qu'en cas de non-conformité de l'installation d'assainissement non collectif lors de la signature de l'acte authentique de vente, l'acquéreur fait procéder aux travaux de mise en conformité dans un délai d'un an après l'acte de vente ».

4-1) Bilan diagnostic vente 2019

En 2019, 46 diagnostics ont été réalisés dans le cadre d'une vente. Les installations relèvent de la classification suivante:

Bilan 2019 Diagnostics ventes					
	Installation ne présentant pas de défaut	Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure	Non conforme	Total	Total en %
Larré	1	3	2	6	13%
Le Cours	1	1	5	7	15%
Limerzel	0	1	6	7	15%
Molac	0	4	1	5	11%
Questembert	0	7	14	21	46%
Total	2	16	28	46	100%
Total en %	4%	35%	61%	100%	



61% des installations contrôlées en 2019 ont été classées non conformes avec obligation de faire les travaux.

ID: 056-200051688-20201020-CS2010202013-DE

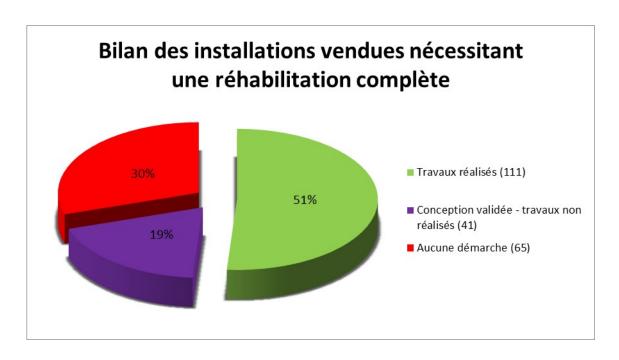
4-2) Evolution des diagnostics vente depuis 2011 :

Le tableau ci-après montre l'évolution depuis 2011 du nombre de diagnostic réalisé par le service dans le cadre d'une vente :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total
Conforme	3	7	7	0	1	0	0	4	2	24
Conforme avec anomalies	18	11	2	8	11	13	23	15	16	117
Non Conforme	43	40	26	31	24	40	42	25	28	299
Total	64	58	35	39	36	53	65	44	46	440

Au total, 299 diagnostics vente ont été classées non conformes avec l'obligation de réaliser les travaux sous 1 an, représentant 280 installations.

Pour 85% de ces installations, une réhabilitation complète est exigée (238 installations).



Depuis 2011, 152 propriétaires ont réalisé une étude de sol soit 70% des installations concernées et 111 propriétaires ont réalisé les travaux.

Seules 91% des propriétés diagnostiquées depuis 2011 et nécessitant une réhabilitation complète, auraient été vendues (217 installations).

Reçu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le

ID: 056-200051688-20201020-CS2010202013-DE

4-3) Pénalités dans le cadre de diagnostics vente sans travaux :

Depuis 2013 le service suit l'évolution des dossiers nécessitant une mise en conformité de l'installation suite à une vente.

Les délibérations du 21 mars 2014, puis du 15 mars 2016 ont été prises suite au recensement de dossiers pour lesquels aucune démarche n'a été réalisée par les propriétaires.

Ces délibérations fixent les redevances suivantes, basées sur l'article L1331-8 du Code de la Santé Publique :

- 360€ pour les propriétaires n'ayant pas déposé de dossier d'étude de sol
- 200€ pour les propriétaires ayant déposé un dossier d'étude mais sans réalisation de travaux

Ces montants sont applicables tous les ans après vérification du service et validation du Président.

Totaux 2015 -2019				
	Nombre de redevance [conception- réalisation]	Nombre de redevance [réalisation]	Total facturé	
Larré	1	0	360,00€	
Le Cours	0	0	- €	
Limerzel	4	0	1 440,00 €	
Molac	6	4	2 960,00 €	
Questembert	13	4	5 480,00 €	
Total	24	8	10 240,00 €	

Les 32 pénalités émises par le service entre 2015 et 2019 concernaient uniquement 18 dossiers.

Recu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le

ID: 056-200051688-20201020-CS2010202013-DE

5 - OPERATION DE REHABILITATION

Pour rappel, le SIAEP a réalisé 4 tranches de travaux depuis la prise de compétence réhabilitation en 2008. Il s'agit d'opérations de réhabilitation groupées réalisées sous maitrise d'ouvrage publique.

Rappel des 4 tranches :

-<u>Tranche 1 (2009-2011)</u> - taux d'aide de l'AELB à 30% (plafond 6 795 €):

Elle a été menée sur l'ensemble des communes du SIAEP (dont Marzan).

84 études ont été réalisées par le bureau d'études SICAA-ETUDES (56) et **56** installations ont été réhabilitées par l'entreprise LE MEDEC à LA VRAIE-CROIX.

Le cout moyen d'un chantier a été de 6 485 € TTC/logement et la part moyenne restante par le propriétaire (aides déduites) a été de 4 497 €TTC.

-<u>Tranche 2 (2012-2014)</u> - taux d'aide de l'AELB à 30% (plafond 6 795 €):

Elle a été menée exclusivement sur la commune de Questembert (commune urbaine).

101 études réalisées par le bureau d'études CONCEPT-ENVIRONNEMENT (27) et **60** installations ont été réhabilitées par l'entreprise LE GLAUNEC à QUESTEMBERT.

Le cout moyen d'un chantier a été de 8 168 € TTC/logement et la part moyenne restante par le propriétaire (aides déduites) a été de 5 907 €TTC.

-<u>Tranche 3 (2014-2017)</u> - taux d'aide de l'AELB à 50% (plafond 8 148 €):

Elle a été menée sur 4 communes du SIAEP (Limerzel, Le Cours, Larré, Molac).

102 études ont été réalisées par le bureau d'études CONCEPT-ENVIRONNEMENT (27) et **86** installations ont été réhabilitées par l'entreprise LE GLAUNEC à QUESTEMBERT échelonnés sur 3 années :

- 21 chantiers ont réalisés en 2015
- 45 chantiers ont été réalisés en 2016
- 20 chantiers en 2017

A noter que les 20 chantiers réalisés en 2017 ont disposé d'un taux d'aide de l'AELB augmenté de 60% d'aides de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne avec un plafond 8 500€.

Le cout moyen d'un chantier est de 7 907 \in TTC et la partie restant à la charge du particulier est en moyenne à 3 336 \in TTC.

-<u>Tranche 4 (2017-2020)</u> - taux d'aide de l'AELB à 60% (plafond 8 500 €):

Elle est menée sur les 5 communes du SIAEP.

149 études ont été réalisées par le bureau d'études CONCEPT-ENVIRONNEMENT (27) en 2017 et 2018.

115 chantiers ont été réalisés depuis septembre 2017 jusqu'à décembre 2019 dont 46 chantiers en 2019 par l'entreprise LE GLAUNEC à Questembert.

Reçu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le

ID: 056-200051688-20201020-CS2010202013-DE

6 - SERVICE ENTRETIEN

En 2018, le SIAEP a engagé une opération groupée pour l'entretien des installations d'assainissement non collectif des particuliers. Ce service est proposé aux usagers résidant sur les communes du SPANC à savoir Questembert, Limerzel, Larré, Le Cours et Molac.

L'objectif est de regrouper les demandes d'entretien pour faire bénéficier d'un tarif compétitif avec une entreprise agréée aux usagers qui le souhaitent.

Les interventions consistent d'une part en des opérations d'entretien programmées par le service public d'assainissement non collectif (SPANC) et d'autre part en des interventions ponctuelles d'urgence, afin d'assurer en toutes circonstances le bon fonctionnement des dispositifs d'assainissement non collectif, à usage domestique. Il s'agit aussi de proposer un service d'astreinte (7jour 7 et 24h sur 24h) en cas d'urgence (risque de pollution sanitaire).

Pour cela, après mise en concurrence et sur la base d'un cahier des charges établi par le SIAEP, le SIAEP, celui-ci a souscrit un contrat avec l'entreprise agrée « VIDANGE MORBIHANNAISE » basée à QUESTEMBERT. L'adhésion à ce service n'est pas obligatoire. Les usagers restent libres de faire appel au prestataire de leur choix toute opération d'entretien doit être réalisée par un vidangeur agrée par la Préfecture.

Le coût de l'entretien est ensuite répercuté aux particuliers volontaires qui se sont engagés dans la démarche par voie de convention et selon le bordereau des prix unitaires établi par le titulaire du marché public (au taux de TVA intermédiaire 10%).

Année	20	018	2019		
COMMUNE	Nombre de bons de commandes groupées	Interventions urgente (sous 24h)	Nombre de bons de commandes groupées	Interventio ns urgente (sous 24h)	
LE COURS	4		4	1	
LARRE	4		7		
LIMERZEL	4	1	11	1	
MOLAC	4	1	18	2	
QUESTEMBERT	26	1	57	1	
TOTAL	42	3	97	5	
Montant €HT	5 773 €HT	702 €HT	14 878 €HT	1 023 €HT	

En 2019, il y a eu 102 opérations de réalisées pour un total de 15 901 €HT de prestations soit une moyenne de 155 €HT la prestation d'entretien.

Les prestations concernant majoritairement des opérations de vidange de fosse avec des opérations spécifiques indiquées ci-après :

Nettoyage et entretien poste de relevage : 18

• Hydrocurage: 5

• Vidange bac dégraisseur : 7

• Remplacement des matériaux filtrants : 2

Depuis la mise en place du service, il y a eu 147 interventions du prestataire.

ID: 056-200051688-20201020-CS2010202013-DE

7 - INDICATEURS DE PERFORMANCE

7-1) Indicateur de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

L'arrêté du 02 mai 2007 a inscrit dans la réglementation la réalisation d'un rapport annuel pour les services d'eau et d'assainissement.

Concernant le SPANC, il s'agit d'indices spécifiques du service avec des notes intermédiaires qui donnent une note totale sur 140 points. Le taux de conformité est également demandé par cette réglementation : l'indicateur mesure le niveau de conformité du parc de dispositif d'assainissement non collectif.

Exprimé en pourcentage, il est égal au rapport entre le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à la fin de l'année considérée et le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.

Ind	Nombre de points	
Eléments obligatoires	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération/20	20
	Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération/20	20
	Mise en œuvre de la vérification de la conception et d'exécution des installations/30	30
	Mise en oeuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations/30	30
	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations/10	10
Eléments facultatifs	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations/20	20
	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange/10	0
TOTAL sur 140 points		130

En 2019, l'indice de mise en œuvre est de 130 points.

Envoyé en préfecture le 22/10/2020 Reçu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le

ID: 056-200051688-20201020-CS2010202013-DE

7-2) Taux de conformité

L'indicateur est le rapport exprimé en pourcentage entre d'une part le nombre d'installations déclarées conformes suites au contrôle prévu à l'article 3 de l'arrêté di 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif auquel est ajoutée le nombre d'installations ne présentant pas de danger pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement suite aux contrôles prévus à l'article 4 du même arrêté et d'autre part le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.

Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service : 3 212 Nombre d'installations contrôlées jugées conformes en 2019 : 2 165

Taux de conformité : 67 %

8 - INDICATEURS FINANCIERS 2019

8-1) Redevances 2019

Le SPANC est un service public à caractère industriel et commercial. Il est doté d'un budget autonome répondant à l'instruction comptable M49. Il est financé par des redevances à la charge des usagers du service.

Pour l'ensemble de ces redevances, le taux de TVA réduit qui s'applique est de 7% (application de l'article 13 de la Loi n°2011-1978 du 28 décembre 2011 de finances rectificative pour 2011).

Tarifs	2019
Redevance assainissement non collectif (sur facture d'eau)	30 €HT
Contrôle de conception (y compris certificat d'urbanisme)	80 €HT
Contrôle de réalisation	100 €HT
Contrevisite contrôle de réalisation	30 €HT
Contrôle sur transactions immobilières	120 €HT
Analyse (sur filières non règlementaires)	67 €HT

Les tarifs de redevances n'ont pas augmenté par rapport à 2018.

8-2) Comptes administratifs 2019

Les tableaux ci-après font état des comptes administratifs 2018 et 2019.

FONCTIONNEMENT	Compte administratif 2018	Compte administratif 2019
Total dépenses	168 385,27	175 107,92
Total recettes		211 715.00
	131 340,64	(dont 84 222.04€ : intégration frais
		de structure 3 ^{ème} tranche
		réhabilitation)

INVESTISSEMENT	Compte administratif 2018	Compte administratif 2019
Total dépenses	408 305,30	434 029.64
Total recettes	344 175,40	268 823.78